

Hyper-grâce : « révélation » ou camouflage du compromis ?

Serait-il possible que, chez certains prédicateurs, le passage parfois soudain au message de l'hyper-grâce ne soit pas toujours le fruit d'une nouvelle « révélation » des Écritures, mais trouve son origine dans des difficultés personnelles ou spirituelles ? Deux situations, bien différentes, méritent notre attention : le compromis avec les exigences de la Parole de Dieu et une culpabilité excessive, persistante, parfois totalement injustifiée. Elles pourraient également contribuer à expliquer l'attrait de cet enseignement auprès de nombreux croyants.

On observe en effet, dans certains milieux évangéliques et charismatiques, des prédicateurs qui insistaient autrefois fortement sur le péché, la repentance et la sanctification, mais qui présentent désormais une grâce semblant dispenser le chrétien de tout effort pour plaire à Dieu. Ce changement est souvent présenté comme une nouvelle « révélation » : puisque Jésus a tout accompli, le croyant n'aurait plus à se préoccuper de certaines exigences de la vie chrétienne. Certes, nous avons tous besoin de grandir dans notre compréhension des Écritures et d'abandonner nos conceptions legalistes. Mais une meilleure compréhension de la grâce devrait-elle conduire à minimiser la repentance, l'obéissance et la sanctification ?

Il ne s'agit pas de juger nos collègues ni de leur attribuer des intentions cachées, mais de comprendre certains mécanismes qui peuvent influencer notre manière de croire et d'enseigner.

Considérons tout d'abord le problème du compromis moral. Un prédicateur peut avoir enseigné pendant des années les exigences de la vie chrétienne, puis se retrouver personnellement confronté à des comportements qu'il condamnait autrefois. Il peut s'agir de jalousie, de ressentiment, mais également d'adultère, d'un divorce contraire aux enseignements bibliques, de dépendances ou d'autres situations incompatibles avec la volonté de Dieu. Ces compromis ne sont pas nécessairement connus de son entourage. Ne pourrait-il pas arriver que, plutôt que de reconnaître son péché et de s'appuyer sur la grâce de Dieu pour le vaincre, il soit tenté d'adopter une interprétation des Écritures qui rende sa conduite acceptable à ses propres yeux ?

Ce mécanisme ne concerne évidemment pas les seuls prédicateurs. Toutefois, chez un enseignant de la Parole, une justification personnelle risque de devenir un enseignement destiné à toute l'Église. Si le péché n'affecte plus véritablement la communion du croyant avec Dieu, si la repentance et la confession deviennent inutiles, pourquoi faudrait-il encore remettre en question certains comportements ? Une doctrine pourrait ainsi devenir le camouflage spirituel d'un compromis moral, avant d'être présentée comme une nouvelle révélation de la grâce. Or, la grâce véritable nous donne précisément la force et la puissance de vaincre le péché et de vivre d'une manière agréable au Seigneur. Retenons cette distinction fondamentale : la grâce ne justifie jamais le péché ; la grâce justifie le pécheur.

Il existe cependant une autre situation, bien différente, qu'il serait injuste de confondre avec la première : celle des croyants qui souffrent d'une culpabilité excessive et injustifiée. Certains vivent continuellement avec la crainte d'avoir déplu à Dieu, même lorsqu'ils n'ont commis aucune faute réelle. Cette culpabilité peut devenir presque compulsive, les poussant à examiner sans cesse leurs pensées et leurs actions, avec le sentiment de ne jamais être suffisamment consacrés. Une telle souffrance ne doit pas être confondue avec la conviction de péché produite par le Saint-Esprit.

Un prédicateur de renommée internationale raconte avoir vécu pendant des années sous ce poids. Il rapporte notamment avoir éprouvé une forte culpabilité durant plusieurs jours, simplement pour avoir aperçu des paroles grossières écrites dans des toilettes, alors qu'il n'en était aucunement responsable. Une expérience spirituelle transforma ensuite profondément sa compréhension de la grâce et l'orientation de son ministère. Son témoignage montre combien une culpabilité injustifiée peut devenir éprouvante et combien la découverte de l'amour de Dieu peut être libératrice.

Mais l'enseignement sur la grâce qu'il développa par la suite alla bien au-delà de la délivrance d'une fausse culpabilité. Il en arriva notamment à affirmer que le péché ne constituait plus un problème entre Dieu et le croyant, puisque tous ses péchés, passés, présents et futurs, avaient déjà été pardonnés. Certes, il enseigne également que la grâce ne nous autorise pas à pécher. Mais ces précisions suffisent-elles à contrebalancer la portée de ses affirmations les plus radicales ?

Nous pouvons profondément respecter un serviteur de Dieu, apprécier son ministère et néanmoins reconnaître les dangers d'un enseignement déséquilibré. Une affirmation peut avoir des conséquences qui dépassent les intentions de celui qui la prononce, particulièrement lorsqu'elle influence des milliers de croyants. Lorsque la grâce est perçue comme une justification du péché plutôt que comme la justification du pécheur, elle risque de devenir une véritable licence pour pécher. On peut avoir raison de rejeter le légalisme et la condamnation permanente, tout en tombant dans l'excès opposé.

C'est précisément l'une des principales difficultés de l'hyper-grâce : confondre la gratuité du salut avec la responsabilité du croyant dans sa marche avec Dieu. Dans certaines présentations, puisque Jésus a tout accompli, la vie chrétienne semble fonctionner presque automatiquement. La lutte contre la chair, les efforts personnels et la poursuite de la sanctification risquent alors d'être considérés comme des manifestations de légalisme.

Pourtant, les Écritures ne présentent aucune contradiction entre la grâce divine et notre responsabilité. Nous ne pouvons rien ajouter à l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ et nous ne cherchons pas à plaire à Dieu pour être sauvés, mais parce que nous sommes sauvés, que nous l'aimons, que nous lui appartenons et que nous avons été mis à part pour lui. Paul écrit dans Philippiens 2.12-13 :

« Ainsi, mes bien-aimés, comme vous avez toujours obéi, travaillez à votre salut avec crainte et tremblement, non seulement comme en ma présence, mais bien plus encore maintenant que je suis absent ; car c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir. »

Paul demande aux croyants de travailler à leur salut tout en leur rappelant que Dieu produit en eux le vouloir et le faire. L'action divine ne supprime donc pas leur responsabilité : elle rend leur obéissance possible. Pourquoi le Nouveau Testament nous exhorterait-il à résister au diable, à renoncer aux œuvres de la chair et à poursuivre la sanctification si la grâce accomplissait automatiquement tout à notre place ? La grâce ne nous dispense pas du combat spirituel ; elle nous donne la puissance de le mener et de remporter la victoire.

D'ailleurs, Paul affirme expressément dans Tite 2.11-12 :

« Car la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée. Elle nous enseigne à renoncer à l'impiété et aux convoitises mondaines, et à vivre dans le siècle présent selon la sagesse, la justice et la piété. »

La grâce ne se limite donc pas au pardon : elle nous enseigne à renoncer au péché. Paul avait déjà anticipé toute interprétation contraire lorsqu'il écrivait : « Demeurerions-nous dans le péché, afin que la grâce abonde ? Loin de là ! » (Romains 6.1-2). Jude avertit également contre ceux qui changent la grâce de Dieu en dissolution (Jude 4). Ces avertissements nous rappellent qu'être sous la grâce ne signifie pas que le péché a perdu son importance, mais qu'il ne doit plus exercer sa domination sur nous.

Certains prédicateurs de l'hyper-grâce vont jusqu'à enseigner que la confession des péchés mentionnée dans 1 Jean 1.9 ne concerne pas les chrétiens, mais uniquement les non-croyants. Ils prétendent que Jean ne s'adresse à ses « petits enfants » qu'à partir du deuxième chapitre et que l'absence de salutations aux saints au début de l'épître justifierait cette distinction. Pourtant, Jean ne commence tout simplement pas sa lettre par des salutations. Cet argument n'a donc aucun fondement.

Plus important encore, Jean s'inclut lui-même dans les déclarations du premier chapitre : « si nous marchons dans la lumière » (v. 7), « si nous disons que nous n'avons pas de péché » (v. 8), « si nous confessons nos péchés » (v. 9). Pourquoi l'apôtre emploierait-il systématiquement « nous » si ces paroles concernaient exclusivement les non-croyants ? Faudrait-il considérer que Jean appartenait lui-même à cette catégorie ? Et pourquoi le « nous » du verset 7 désignerait-il des croyants, tandis que celui du verset 9 désignerait soudainement des non-croyants ? Rien dans le texte ne justifie une telle rupture. Au chapitre suivant, Jean s'adresse à ses « petits enfants » et ajoute : « Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste » (1 Jean 2.1). La continuité de son enseignement est évidente.

Un collègue m'a rappelé un autre passage essentiel : Jésus-Christ est présenté comme étant « plein de grâce et de vérité » (Jean 1.14). Nous ne pouvons pas séparer ce que le Seigneur a uni. Sa compassion envers les pécheurs était extraordinaire, mais il n'a jamais eu besoin de nier la réalité du péché pour manifester sa grâce. Un autre collègue a également souligné que Paul annonçait « tout le conseil de Dieu » (Actes 20.27). Or, c'est précisément ce dont l'Église a besoin : une prédication qui accorde leur juste place au pardon, à la repentance, à la foi, à l'obéissance et à la sanctification.

Il convient aussi de reconnaître combien nos expériences personnelles peuvent influencer notre compréhension des Écritures. Celui qui a longtemps souffert sous le légalisme peut finir par considérer toute exhortation à l'obéissance comme une condamnation. Celui qui vit dans le compromis peut être particulièrement attiré par un enseignement qui minimise sa responsabilité. Et lorsque ces convictions sont présentées comme une révélation particulière de Dieu, il devient parfois difficile de les remettre en question. Une expérience spirituelle, aussi profonde soit-elle, ne doit pourtant jamais prendre la place de l'autorité des Écritures.

Bien entendu, ces réflexions ne doivent pas nous entraîner dans une chasse aux sorcières ni nous pousser à rechercher des intentions cachées derrière chaque changement doctrinal. Il s'agit plutôt d'exercer le discernement biblique et de veiller les uns sur les autres avec amour.

Pensons aussi à ceux qui traversent réellement ces difficultés. Certains vivent peut-être dans des compromis dont ils ne parviennent plus à sortir ; d'autres portent depuis longtemps le poids d'une culpabilité que Dieu ne leur impose pas. Plutôt que de les condamner, prions pour eux. Prions pour que les premiers reçoivent, par la grâce de Dieu, la puissance de vaincre le péché et pour que les seconds découvrent la liberté que Jésus-Christ leur a acquise. Tous ont besoin de cette même grâce divine, capable de pardonner, de restaurer et de transformer leur vie.

Gardons-nous également de laisser les excès de l'hyper-grâce diminuer à nos yeux la grandeur de la véritable grâce de Dieu. Elle est merveilleuse, pleinement suffisante pour notre salut et indispensable à notre sanctification. Elle nous délivre de la condamnation injustifiée sans nous rendre insensibles au péché, et nous rend capables de vivre d'une manière agréable au Seigneur.

Que cette réflexion nous encourage donc, prédicateurs comme auditeurs, à examiner nos convictions avec humilité et à rester attachés à l'ensemble de l'enseignement biblique. Car une question mérite de nous accompagner : la grâce que nous prêchons et que nous vivons correspond-elle réellement à ce que les Écritures enseignent, ou à ce que nous aimerions qu'elles enseignent ?

J'ai notamment conservé la distinction entre le compromis moral et la culpabilité injustifiée, le récit personnel du prédicateur sans le nommer, et l'argument exégétique

sur 1 Jean, car ces éléments donnent à ton article son caractère propre. Les six sections doctrinales sont maintenant intégrées dans un développement continu, sans titres intermédiaires.

Hyper-grâce : « révélation » ou camouflage du compromis ?

Serait-il possible que, chez certains prédicateurs, le passage parfois soudain au message de l'hyper-grâce ne soit pas toujours le fruit d'une nouvelle « révélation » des Écritures, mais trouve son origine dans des difficultés personnelles ou spirituelles ? Deux situations, bien différentes, méritent notre attention.

La première concerne ceux qui vivent dans le compromis avec les exigences de la Parole de Dieu. On peut, par exemple, entretenir pendant des années de la jalousie ou du ressentiment, tout en sachant que ces attitudes déplaisent à Dieu. Mais que se passe-t-il lorsqu'on ne veut plus être confronté à ce que les Écritures condamnent ? Ne risque-t-on pas, parfois sans même s'en rendre compte, de rechercher une interprétation de la grâce qui permette de ne plus remettre sa conduite en question ? Au lieu de s'appuyer sur la grâce de Dieu pour recevoir la force et la puissance nécessaires à la victoire sur le péché, certains pourraient être tentés de modifier leur enseignement sur la grâce afin de rendre leurs propres compromis acceptables à leurs yeux

La seconde concerne ceux et celles qui souffrent d'une culpabilité excessive, persistante et parfois injustifiée. Ils peuvent se sentir constamment coupables, même en l'absence de faute réelle, et vivre dans une inquiétude presque compulsive. On comprend qu'un enseignement promettant de les affranchir définitivement de toute culpabilité puisse les attirer, au risque de leur faire perdre de vue la place biblique de la conviction de péché et de la repentance.

Ces deux situations pourraient contribuer à expliquer l'attrait de l'hyper-grâce, tant chez certains prédicateurs que chez leurs auditeurs. Les uns y trouveraient une justification de leurs compromis, les autres une délivrance de leur culpabilité. Dans les deux cas, le risque serait de déformer la grâce pour répondre à une situation personnelle, au lieu de recevoir toute la vérité que les Écritures nous enseignent à son sujet.

Il ne s'agit pas de juger nos collègues, de leur prêter des intentions cachées ou de critiquer ceux qui découvrent véritablement la grâce de Dieu, mais de chercher à comprendre certains mécanismes qui peuvent influencer notre manière de croire et d'enseigner.

En effet, on observe depuis quelques années, dans certains milieux évangéliques et charismatiques, des changements parfois surprenants. Des prédicateurs qui insistaient autrefois fortement sur le péché, la repentance et la sanctification présentent désormais une grâce qui semble dispenser le croyant de tout effort pour plaire à Dieu. Ils expliquent souvent ce revirement par une nouvelle « révélation », selon laquelle Jésus aurait déjà tout accompli et le chrétien n'aurait plus à se préoccuper de ces questions.

Il est évidemment heureux qu'un serviteur de Dieu grandisse dans sa connaissance des Écritures et abandonne, si nécessaire, des conceptions légalistes. Mais une compréhension plus profonde de la grâce devrait-elle conduire à minimiser la

repentance, la sanctification et la responsabilité personnelle du croyant ? C'est cette question qui mérite d'être examinée.

1. Le compromis moral et ses conséquences sur notre théologie

Imaginons un prédicateur qui, pendant des années, a enseigné avec conviction les exigences de la vie chrétienne, dénonçant le péché et rappelant l'importance de la repentance et de la sanctification. Mais voilà que sa propre vie entre progressivement en contradiction avec ce qu'il enseigne. Il peut s'agir de jalousie, de ressentiment, mais aussi d'adultère, d'un divorce contraire aux enseignements bibliques, de dépendances ou d'autres comportements incompatibles avec la volonté de Dieu. Ces compromis, parfois inconnus de son entourage, peuvent finir par s'installer durablement. Dès lors, plutôt que de reconnaître son péché, de se repentir et de s'appuyer sur la grâce de Dieu pour en être délivré, il pense avoir découvert une interprétation des Écritures qui rend sa conduite acceptable à ses propres yeux.

Ce mécanisme ne concerne évidemment pas les seuls prédicateurs. Cependant, lorsqu'un enseignant de la Parole commence à adapter ses convictions à sa conduite, ce qui relevait d'une justification personnelle risque de devenir un enseignement proposé à toute l'Église. Une certaine conception de l'hyper-grâce pourrait alors lui paraître particulièrement attrayante : si les péchés du croyant n'affectent plus sa relation avec Dieu, si la repentance et la confession deviennent inutiles, pourquoi faudrait-il encore remettre en question sa manière de vivre ? Serait-il possible qu'une doctrine devienne ainsi le camouflage spirituel d'un compromis moral, avant d'être présentée comme une nouvelle « révélation » de la grâce ?

Il ne s'agit pas de prêter de telles motivations à tous ceux qui enseignent l'hyper-grâce, mais de comprendre comment une situation personnelle peut parfois influencer l'interprétation des Écritures. Or, la véritable grâce de Dieu ne rend jamais le péché acceptable. Elle apporte le pardon au pécheur qui se repent, tout en lui donnant la force et la puissance de vaincre le péché et de vivre d'une manière agréable au Seigneur. Nous en venons à l'un des plus grands enseignements de la Parole de Dieu : La grâce ne justifie jamais le péché ; la grâce justifie le pécheur.

2. La culpabilité excessive et ses conséquences sur notre compréhension de la grâce

Une autre situation, bien différente du compromis moral, mérite notre attention : celle de croyants qui vivent sous le poids d'une culpabilité excessive, persistante et parfois totalement injustifiée. Certains ont grandi dans un environnement religieux où la peur de déplaire à Dieu était omniprésente. Ils éprouvent constamment le sentiment de ne jamais en faire assez, et peuvent même se sentir coupables sans avoir commis la moindre faute. Cette culpabilité, parfois presque compulsive, ne doit pas être confondue avec la conviction de péché produite par le Saint-Esprit. Elle peut devenir si envahissante qu'elle transforme la vie chrétienne en une lutte intérieure épuisante.

Un prédicateur de renommée internationale raconte, dans son témoignage personnel, avoir vécu pendant des années dans cette crainte permanente de déplaire à Dieu. Il rapporte notamment avoir éprouvé une forte culpabilité, durant plusieurs jours, simplement pour avoir aperçu des paroles grossières écrites dans des toilettes, alors qu'il n'en était aucunement responsable. Une expérience spirituelle transforma ensuite profondément sa compréhension de la grâce et l'orientation de son ministère. Son récit illustre combien une culpabilité injustifiée peut marquer la vie d'un croyant et combien la découverte de l'amour de Dieu peut être libératrice.

Dans le cas de ce prédicateur, cette expérience de délivrance d'une culpabilité excessive a été suivie d'un enseignement sur la grâce qui va bien au-delà de la libération de la condamnation. Il en est arrivé à affirmer que le péché ne constitue plus un problème entre Dieu et le croyant, puisque tous ses péchés, passés, présents et futurs, ont déjà été pardonnés. Certes, il enseigne également que la grâce ne nous autorise pas à pécher et qu'elle nous permet de vivre dans la sainteté. Mais ces précisions suffisent-elles à contrebalancer la portée de ses affirmations les plus radicales ? On peut avoir une profonde affection et beaucoup de respect pour un serviteur de Dieu, reconnaître la valeur de son ministère, tout en estimant que certains aspects de son enseignement manquent d'équilibre biblique.

La difficulté devient d'autant plus sérieuse lorsque cet enseignement, largement diffusé, influence la compréhension de la grâce de nombreux croyants et de communautés entières. Car une affirmation peut avoir des conséquences qui dépassent les intentions de celui qui la prononce. Même si le prédicateur insiste par ailleurs sur l'importance de la sainteté, ses auditeurs peuvent retenir surtout que le péché ne constitue plus un véritable problème dans leur relation avec Dieu. Lorsque la grâce est perçue comme une justification du péché plutôt que comme la justification du pécheur, elle risque de devenir une véritable licence pour pécher. Et les conséquences spirituelles d'une telle compréhension peuvent alors faire davantage de dégâts que les bienfaits initialement recherchés.

C'est pourquoi la délivrance d'une culpabilité excessive et injustifiée ne devrait jamais conduire à minimiser la conviction de péché, la repentance ou la sanctification. Il est possible de rejeter avec raison le légalisme et la condamnation permanente, tout en tombant dans l'excès opposé. La grâce véritable ne nous délivre pas seulement d'une culpabilité injustifiée : elle nous donne également la force et la puissance de vaincre le péché et de vivre d'une manière agréable à Dieu. C'est cette plénitude de la grâce, et non une présentation partielle de son action, que nous sommes appelés à annoncer.

3. De la culpabilité excessive à la disparition de toute responsabilité

C'est probablement ici que se trouve l'une des principales difficultés de l'enseignement sur l'hyper-grâce. Dans certaines de ses formes, elle donne l'impression que la vie chrétienne fonctionne presque automatiquement : puisque Jésus a tout accompli, le

croyant n'aurait plus à faire d'efforts pour plaire à Dieu, à lutter contre la chair ou à poursuivre sa sanctification. C'est précisément l'erreur dans laquelle tombent souvent les prédicateurs de l'hyper-grâce : confondre la gratuité du salut avec la responsabilité du croyant dans sa marche avec Dieu. Après avoir rejeté, à juste titre, une culpabilité excessive et injustifiée, certains finissent par considérer les exhortations bibliques à l'obéissance et à la sanctification comme des manifestations de légalisme.

Or, les Écritures ne présentent aucune contradiction entre ces deux réalités. Notre salut est entièrement fondé sur la grâce de Dieu, et nous ne pouvons rien ajouter à l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ. Mais cette même grâce nous donne la force et la puissance de résister au péché et de vivre d'une manière agréable au Seigneur. Nous ne cherchons pas à plaire à Dieu pour être sauvés, mais parce que nous sommes sauvés, que nous l'aimons, que nous lui appartenons et que nous avons été mis à part pour lui. Paul exprime cette complémentarité dans Philippiens 2.12-13 :

« Ainsi, mes bien-aimés, comme vous avez toujours obéi, travaillez à votre salut avec crainte et tremblement, non seulement comme en ma présence, mais bien plus encore maintenant que je suis absent ; car c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir. »

Paul demande donc aux croyants de travailler à leur salut tout en rappelant que Dieu produit en eux le vouloir et le faire. L'action de Dieu ne supprime pas leur responsabilité, elle rend leur obéissance possible. Il en va de même des nombreuses exhortations du Nouveau Testament à résister au diable, à renoncer aux œuvres de la chair et à poursuivre la sanctification. Pourquoi ces exhortations seraient-elles nécessaires si la grâce accomplissait automatiquement tout à notre place ? Voilà toute la différence entre la grâce biblique et l'hyper-grâce : cette dernière risque de conduire le croyant à la passivité, sous prétexte que Christ a déjà tout accompli, tandis que la véritable grâce lui communique la force et la puissance nécessaires pour résister au péché, combattre les désirs de la chair et vivre dans la sainteté. La grâce ne nous dispense pas du combat spirituel ; elle nous donne la puissance de le mener et de remporter la victoire.

4. La grâce de Dieu nous enseigne aussi à renoncer au péché

L'apôtre Paul donne une définition particulièrement instructive de l'action de la grâce dans Tite 2.11-12 :

« Car la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée. Elle nous enseigne à renoncer à l'impiété et aux convoitises mondaines, et à vivre dans le siècle présent selon la sagesse, la justice et la piété. »

Remarquons bien ce que Paul affirme. La grâce de Dieu ne se limite pas à nous assurer le pardon. Elle nous enseigne également à renoncer à certaines choses et à adopter une nouvelle manière de vivre.

La grâce qui nous sauve est aussi celle qui nous appelle à la sainteté. Elle ne nous affranchit pas de l'obéissance à Dieu, mais nous libère de l'esclavage du péché afin que nous puissions lui obéir.

D'ailleurs, Paul avait déjà répondu à ceux qui pourraient tirer de son enseignement sur la grâce une conclusion contraire à la sainteté :

« Que dirons-nous donc ? Demeurerions-nous dans le péché, afin que la grâce abonde ? Loin de là ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché ? » (Romains 6.1-2).

Cette réponse est remarquable par sa fermeté. Paul ne cherche pas à minimiser la question. Il rejette catégoriquement l'idée que l'abondance de la grâce puisse justifier une permanence volontaire dans le péché.

Plus loin, il demande expressément aux croyants de ne pas laisser le péché régner dans leur corps mortel (Romains 6.12). Et c'est dans ce même développement qu'il affirme qu'ils ne sont plus sous la loi, mais sous la grâce (Romains 6.14).

Ainsi, être sous la grâce ne signifie pas que le péché n'a plus d'importance, mais qu'il ne doit plus exercer sa domination sur nous.

L'épître de Jude contient également un avertissement sérieux concernant ceux « qui changent la grâce de Dieu en dissolution » (Jude 4). Il ne s'agit pas d'appliquer automatiquement cette accusation à tout prédicateur avec lequel nous sommes en désaccord. Il s'agit de reconnaître que, dès les premiers temps de l'Église, les apôtres avaient identifié le danger de transformer la grâce en prétexte pour vivre contrairement à la volonté de Dieu.

La question n'est donc pas nouvelle. Ce qui est nouveau, ce sont parfois les formes qu'elle prend et les arguments employés pour la rendre acceptable.

5. Peut-on séparer la grâce de la vérité ?

À la suite de ma publication sur Facebook, un collègue m'a rappelé un passage particulièrement pertinent de l'Évangile de Jean :

« Et la parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité ; et nous avons contemplé sa gloire, une gloire comme la gloire du Fils unique venu du Père. » (Jean 1.14).

Cette observation mérite d'être retenue. Jésus-Christ est présenté comme étant plein de grâce et de vérité. Nous ne pouvons donc pas opposer sa grâce à sa vérité, ni chercher à bénéficier de l'une en écartant les exigences de l'autre.

Le Seigneur a fait preuve d'une compassion extraordinaire envers les pécheurs. Il a accueilli ceux que les autres rejetaient, pardonné ceux qui venaient à lui et restauré des

vies profondément abîmées. Mais il n'a jamais eu besoin de nier la réalité du péché pour manifester sa grâce.

Le pardon n'exige pas que l'on redéfinisse le mal comme étant le bien. Au contraire, il prend tout son sens précisément parce que le péché est réel et que la miséricorde de Dieu est immense.

Un autre collègue a rappelé qu'à Éphèse, Paul affirmait avoir annoncé tout le conseil de Dieu (Actes 20.27). Cette expression est particulièrement importante pour le sujet qui nous occupe.

Il est possible de développer un ministère entier autour d'une vérité biblique, tout en négligeant progressivement les autres. On peut tellement insister sur la sainteté que l'on finit par étouffer les croyants sous la condamnation. Mais on peut aussi tellement insister sur le pardon et la position du croyant en Christ que l'on finit par ne plus parler sérieusement de la repentance, de l'obéissance et de la sanctification.

Certains prédicateurs de l'hyper-grâce vont jusqu'à enseigner que la confession des péchés, encouragée par l'apôtre Jean dans 1 Jean 1.9, ne concerne pas les chrétiens, mais uniquement les non-chrétiens. Pour soutenir cette interprétation, ils avancent notamment que le premier chapitre de l'épître ne s'adresse pas aux croyants, puisque Jean ne commence pas sa lettre par une salutation aux saints et que ce n'est qu'au chapitre 2 qu'il s'adresse à ses lecteurs en les appelant « mes petits enfants ». Or, cette argumentation repose sur une très mauvaise herméneutique, et deux observations suffisent à en montrer les faiblesses. Premièrement, Jean ne commence tout simplement pas son épître par des salutations. L'absence d'une formule telle que « Aux saints de... » ou « À mes bien-aimés... » ne constitue donc aucunement une preuve que le premier chapitre serait destiné aux non-chrétiens.

Voici le deuxième paragraphe, avec un argument renforcé sur l'emploi du pronom « nous », sans modifier le reste de ton texte.

Deuxièmement, et c'est sans doute l'argument le plus décisif, Jean s'inclut lui-même, à plusieurs reprises, dans les déclarations du premier chapitre. Remarquons la répétition du pronom « nous » : « Si nous disons que nous sommes en communion avec lui » (v. 6), « si nous marchons dans la lumière » (v. 7), « si nous disons que nous n'avons pas de péché » (v. 8), « si nous confessons nos péchés » (v. 9) et « si nous disons que nous n'avons pas péché » (v. 10). Ce « nous » n'est pas anodin. Jean aurait très bien pu écrire « si vous dites », « si vous confessez » ou encore « s'ils confessent », s'il avait voulu distinguer ses destinataires de lui-même. Or, il choisit systématiquement de s'inclure dans les affirmations qu'il formule. Si donc le « nous » du verset 9 désignait exclusivement des non-chrétiens, il faudrait expliquer pourquoi l'apôtre Jean s'inclut lui-même dans cette catégorie ! Plus encore, il serait difficilement cohérent de considérer que le « nous » du verset 7, qui marche dans la lumière et bénéficie de la purification du

sang de Jésus-Christ, désigne des croyants, tandis que le même « nous », deux versets plus loin, désignerait soudainement des non-croyants. Rien dans le texte ne signale un tel changement de personnes. D'ailleurs, Jean poursuit immédiatement au chapitre 2 : « Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste » (1 Jean 2.1). Remarquons qu'il emploie encore « nous avons », tout en s'adressant explicitement à ses « petits enfants ». La continuité est évidente : Jean parle aux croyants de leur communion avec Dieu, de la réalité du péché, de sa confession et de l'intercession de Jésus-Christ. Exclure les chrétiens de 1 Jean 1.9 exige donc d'introduire artificiellement dans le texte une rupture que ni les pronoms employés ni la progression de l'argumentation ne permettent de justifier.

L'Église n'a pas besoin d'un message qui parle exclusivement de la grâce, ni d'un message qui parle exclusivement du péché. Elle a besoin de tout le conseil de Dieu, dans lequel le pardon, la repentance, la foi, l'obéissance et la sanctification trouvent chacun leur juste place.

6. Le risque de transformer une expérience personnelle en doctrine universelle

Il existe un phénomène que nous devrions tous prendre au sérieux, particulièrement dans le ministère pastoral : notre expérience personnelle peut exercer une influence considérable sur notre manière d'interpréter la Bible.

Un prédicateur qui a souffert sous un enseignement légaliste peut devenir particulièrement sensible à tous les passages qui annoncent la liberté du croyant en Christ. Un autre, après avoir observé les ravages du péché dans une communauté, peut être tenté d'insister presque exclusivement sur les avertissements bibliques.

Dans les deux cas, l'expérience vécue joue un rôle dans les préoccupations du prédicateur. Cela n'est pas nécessairement mauvais. Nos expériences peuvent nous aider à mieux comprendre certaines souffrances et à répondre aux besoins des personnes que nous servons.

Mais elles deviennent problématiques lorsqu'elles prennent progressivement le dessus sur l'enseignement des Écritures.

Un prédicateur qui a été délivré d'une culpabilité excessive peut finir par considérer toute conviction de péché comme une forme de condamnation. Celui qui a souffert sous le poids d'exigences humaines peut en arriver à considérer toute exhortation à l'effort comme une manifestation de légalisme. Et celui qui cherche à vivre avec un compromis personnel peut être tenté d'accueillir particulièrement favorablement une doctrine qui réduit sa responsabilité morale.

Il ne s'agit pas nécessairement d'un processus délibéré. Nous pouvons sincèrement croire avoir découvert une vérité nouvelle, alors que nous avons surtout découvert une interprétation qui répond parfaitement à notre situation personnelle.

C'est pourquoi nous devons nous demander, avec humilité, si nous laissons réellement les Écritures corriger nos convictions, ou si nous sélectionnons les enseignements qui correspondent le mieux à nos besoins du moment.

Le danger devient encore plus grand lorsque le prédicateur présente sa nouvelle position comme une révélation particulière reçue de Dieu. En effet, ceux qui ne partagent pas son interprétation risquent alors d'être considérés comme des croyants qui n'ont pas encore compris la grâce, qui vivent sous la loi ou qui demeurent prisonniers d'une mentalité religieuse.

Une expérience personnelle, même profonde et authentique, ne saurait pourtant devenir à elle seule la mesure de la vérité biblique.

Bien entendu, ces réflexions ne doivent pas nous entraîner dans une chasse aux sorcières, ni nous pousser à chercher des intentions cachées derrière chaque prédication ou chaque changement doctrinal. Ce serait passer à côté de l'essentiel. Il ne s'agit pas de chercher midi à quatorze heures, mais de mieux comprendre certains mécanismes qui peuvent influencer notre compréhension de la grâce, afin d'examiner les enseignements à la lumière des Écritures et de nous encourager mutuellement à vivre pleinement cette grâce qui pardonne, restaure et nous donne la puissance de marcher dans la sainteté.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, il me semble important de revenir à ce qui devrait tous nous préoccuper : la manière dont nous comprenons et vivons la grâce de Dieu. Derrière certaines adhésions à l'hyper-grâce peuvent se trouver des situations personnelles bien différentes. Certains vivent peut-être dans des compromis dont ils ne parviennent plus à sortir, tandis que d'autres portent depuis des années le poids d'une culpabilité excessive et injustifiée. Dans les deux cas, il peut y avoir de véritables souffrances, des luttes intérieures et un profond besoin de l'intervention de Dieu. Plutôt que de porter un regard sévère sur ces personnes, ne devrions-nous pas chercher à mieux les comprendre, à les aimer et surtout à prier pour elles ?

Prions donc pour ceux qui se sont accommodés de certains compromis, afin que le Seigneur les aide à reconnaître ce qui ne lui plaît pas et leur communique, par sa grâce, la force et la puissance de vaincre le péché. Mais prions tout autant pour ceux qui vivent sous une culpabilité permanente, parfois sans raison véritable, afin qu'ils découvrent la paix, le pardon et la liberté que Jésus-Christ leur a acquis. Les uns ont besoin d'être libérés de l'emprise du péché, les autres d'une condamnation que Dieu ne leur impose

pas. Et tous ont besoin de cette même grâce divine, capable de pardonner, de restaurer et de transformer leur vie.

Il serait dommage que notre réaction face aux excès de l'hyper-grâce nous conduise à sous-estimer la merveilleuse grâce de Dieu. Nous ne sommes pas sauvés par nos efforts, et nous ne pouvons rien ajouter à l'œuvre accomplie par Jésus-Christ. Mais parce que nous l'aimons, que nous lui appartenons et que nous avons été mis à part pour lui, nous désirons vivre d'une manière qui lui plaît. Et c'est encore sa grâce qui nous en donne la capacité. Il n'y a donc aucune contradiction entre la grâce qui nous sauve et celle qui nous rend capables de marcher dans la sainteté.

Enfin, que cette réflexion nous encourage tous, prédicateurs comme auditeurs, à examiner nos convictions avec humilité et à rester attachés à l'ensemble de l'enseignement des Écritures. Nos expériences, nos blessures et nos difficultés peuvent influencer notre manière de comprendre la Parole de Dieu, parfois davantage que nous ne le pensons. C'est pourquoi une question mérite de nous accompagner, non pour nous condamner, mais pour nous aider à demeurer fidèles à la vérité : la grâce que nous prêchons et que nous vivons correspond-elle réellement à ce que les Écritures enseignent, ou à ce que nous aimerions qu'elles enseignent ?